



## Retour de bâton

### édito

La loi de transformation de la fonction publique, en vigueur depuis le 1er janvier 2020, illustre parfaitement la vision politique de Macron, qu'il applique à tous les niveaux, notamment pour la gestion de la crise sanitaire.

C'est à une république de certains experts que nous avons affaire ! Des experts, des conseillers, des sachants qui n'expliquent pas trop parce que l'on pourrait ne pas comprendre mais qui décident vite et vont toujours dans la même direction !

La loi de transformation de la fonction publique, qui a supprimé quasiment toutes les instances de dialogue sur et avec les personnels, est une belle expression de ce gouvernement technocratique. L'administration se satisfait très bien des algorithmes et du traitement numérique des « usagers » (où l'art de se payer de mots creux !) qui évite les erreurs de l'intervention humaine... on croit rêver d'entendre ces propos quasi orwellien !

Comment s'étonner, dès lors, que le président Macron ait dévoyé le projet proposé par la Convention Citoyenne pour le Climat ?

Comment s'étonner que le gouvernement maintienne sa loi dite de sécurité globale ou encore sa réforme de l'assurance chômage ?

Comment s'étonner que le président Macron garde la même gestion autocratique de la crise sanitaire ?

La découverte opportune de l'existence d'un État providence n'empêche pas Macron de continuer son entreprise de libéralisation et de dérégulation de la société française. A quelques semaines des élections régionales, à quelques mois du début de la campagne présidentielle, la FSU s'inscrit résolument dans le dialogue avec les forces politiques progressistes et ne manquera pas les rendez-vous sociaux à venir.

**Yannick LE DU**  
secrétaire départemental FSU

- **3 Questions à**  
Caroline Millet  
et Antoine Molinatti  
d'Alternatiba 69 **p 2**
- **Education - ERS**  
- Nouveau concours 2022  
- Plan d'urgence pour les  
universités **p 3**
- **SNES - SNUEP**  
- Collèges et lycées  
- Enseignement Pro **p 4**
- **SNUipp - SNEP**  
- Dans le premier degré  
- EPS **p 5**
- **AS dans l'EN**  
Action sociale pour  
les personnels gérés  
par l'EN **p 6**
- **SFRD**  
Retraité·e·s...  
toujours actifs ! **p 7**
- **Journée internationale  
de lutte pour le droit  
des femmes**  
Calendrier des congrès  
départementaux **p 8**

## Caroline Millet et Antoine Molinatti

co-responsables d'Alternatiba Rhône

### 1. POURQUOI AVOIR CHOISI ALTERNATIBA POUR VOTRE ENGAGEMENT ?

Caroline : J'ai ressenti le besoin de m'engager car il y a beaucoup de choses qui me révoltent aujourd'hui dans notre société, à commencer par les injonctions à surconsommer et surproduire, à se déconnecter du vivant et à donner aux plus riches, tout en épuisant nos ressources et en négligeant notre planète, le tout au service des intérêts de quelques-uns. Ma conscience écologiste a grandi ces dernières années mais j'ai aussi réalisé que cette lutte devait se coordonner avec une profonde lutte sociale. Si j'ai choisi Alternatiba, c'est parce que ce collectif propose une autre vision de société. On porte le fait qu'un autre système est possible et on l'incarne dans nos moyens de fonctionner. On mène des actions de résistance tout en prouvant que les alternatives existent, et en se voulant le plus inclusif possible. Et ça c'est motivant !

Antoine : Après avoir milité politiquement en 2017, je voulais continuer à m'engager mais pas forcément dans un parti. J'ai toujours eu une conscience écologique et sociale et l'idée d'aller plus loin dans le concret m'intéressait beaucoup. Ainsi, j'ai rejoint Alternatiba ANV Rhône de manière officielle en octobre 2018, d'abord en tant que bénévole à l'AlternatiBar, puis en m'investissant de plus en plus dans le collectif.

Ce qui m'a plu chez Alternatiba, c'est que c'était un mouvement écologique qui réclamait également la justice sociale, chose encore assez rare en 2018 ou du moins peu mis en avant pour les associations défenseuses de l'environnement. Étant moi-même syndiqué depuis le quasi-début de ma vie professionnelle, c'était très important de s'investir dans un mouvement qui met les deux thématiques sur le même plan, car la justice climatique est indissociable de la justice sociale et vice versa, l'un ne va pas sans l'autre.

### 2. QUE REPRÉSENTE POUR VOUS LA CRÉATION DE PLUS JAMAIS ÇA ?

Lorsque que la pétition « Plus Jamais ça, construisons le monde d'après » est sortie pendant le 1er confinement et que nous avons vu la liste des signataires, ça a été pour nous une grande satisfaction. En effet, le lien entre les luttes sociales et écologiques est quelque chose de primordial et c'est ce que nous essayons de faire vivre avec le groupe de travail « Luttes Sociales » au sein d'Alternatiba ANV Rhône. Notamment, nous avons rejoint dès le début le grand mouvement contre la réforme des retraites. De plus, essayant localement de développer les échanges entre nos différentes orgas, nous avons vraiment accueilli cette initiative comme une excellente nouvelle : voir plusieurs des grosses forces syndicales du pays (et pas n'importe lesquelles, celles qui portent un modèle de société en rupture avec le modèle actuel) s'allier avec les grosses forces militantes et écologiques était très motivant et de bon augure pour la suite. Il faut tout de même réaliser qu'il y avait les signatures de la CGT et de Greenpeace sur la même feuille, ce qui en soit représente déjà une petite révolution !



Au fil de nos premières réunions Plus Jamais ça Rhône, nous nous sommes vite aperçu.e.s que nous avons plus de points communs que de divergences. L'aspiration commune à co-construire un monde juste socialement et écologiquement, reste la volonté fondamentale de l'ensemble des organisations. De plus, le collectif Plus Jamais ça! nous offre un cadre pour construire et renforcer localement ces alliances. Cela facilite grandement le travail de rapprochement que nous avons déjà entamé avec diverses organisations syndicales. C'est aussi pour cela que nous avons pris l'initiative avec Alternatiba ANV Rhône de lancer l'antenne local de PJC, dans la dynamique initiée par la Confédération Paysanne au niveau de la région, et après en avoir discuté avec quelques-unes des organisations signataires au niveau national, dont la FSU.

### 3. COMMENT VOYEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DE CE COLLECTIF ?

Il y a de quoi être optimiste !

Au niveau national, nous avons par exemple pu voir une grosse mobilisation autour de la lutte de la raffinerie de Grandpuits, qui a mobilisé les forces syndicales mais également et ça, c'est inédit, les organisations écologiques comme les Amis de la Terre, Greenpeace et ANV-COP 21 ainsi que la Confédération Paysanne. Sous couvert de « développement durable » Total a engagé une restructuration du site qui menace plus de 600 emplois. Les écolos aux cotés des raffineurs, il fallait bien ça pour dénoncer le greenwashing de Total.

Au niveau local, nous avons également de bonnes raisons d'être optimistes sur l'évolution du collectif. La dynamique est bonne, avec des échanges quasi-quotidiens entre les différents membres.

Des actions concrètes ont été engagées par le collectif, notamment autour de la thématique d'Amazon et plus précisément du projet d'implantation d'un nouvel entrepôt logistique à proximité direct de l'aéroport Saint-Exupéry. Un courrier co-écrit par les différentes organisations a été adressé aux 203 élu.e.s municipaux de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, et l'ensemble des organisations du collectif a signé en son nom la pétition que nous avons lancée pour s'opposer à ce projet. C'est-à-dire que 3 syndicats de travailleuses et travailleurs s'opposent clairement et publiquement à l'implantation d'une entreprise, d'un employeur potentiel. Ce n'est tout de même pas banal ! Cela montre que les consciences évoluent et que l'on peut pas accepter n'importe quoi pour quelques emplois...

Dans les actions concrètes, il y a aussi une forte volonté des différents membres du collectif du Rhône d'organiser une mobilisation commune, afin d'acter cette alliance dans la rue. Si le public est au rendez-vous, ce sera un acte fondateur fort pour le collectif du Rhône et même pour le mouvement national ! Cette future mobilisation est le prochain objectif concret de ce collectif.

Propos recueillis par  
Yannick LE DU

## EDUCATION : NOUVEAUX CONCOURS 2022, FORMATION DES STAGIAIRES : LA FSU ENGAGÉE À COMBATTRE UNE ÉNIÈME RÉFORME RÉGRESSIVE !

A partir de la session 2022, le ministère institutionnalise le recul des concours des enseignant.e.s du 1er et 2nd degré et CPE en fin de Master, l'année de stage débutant ainsi après l'année de M2.

Nous pourrions nous réjouir de ce temps abondé pour mieux former des étudiant.e.s à nos métiers devenus de plus en plus complexes mais c'est en fait à un vrai parcours du combattant qu'ils et elles devront faire face.

Incité.e.s à accepter un « contrat d'alternance » durant leur année de M2 MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) afin d'être assuré.e.s de réussir une nouvelle épreuve aux concours, qui s'apparente à un entretien d'embauche, ils et elles devront cumuler un tiers temps de service dans nos établissements ... pour 660 € nets par mois, un Master à valider, un mémoire à soutenir et un concours à réussir (écrits ET oraux)... Comment le ministère compte-t-il nous faire croire que cette entrée dans le métier par la précarité va attirer davantage d'étudiant.e.s ? Nous ne sommes pas dupes, il s'agit bien d'une énième réforme budgétaire et idéologique, assise sur une conception réductrice de la formation et une sacralisation du « terrain » comme seul lieu d'apprentissages. Elle vise l'imposition de « bonnes pratiques » à nos nouveaux et nouvelles collègues dont le ministère attend essentiellement qu'ils et elles soient de dociles exécutant.es de vade-mecum institutionnels. Au passage, cette réforme permettra une économie substantielle : des bouts de postes bon marchés occupés par des M2 alternants n'ayant validé ni leur Master ni leur concours, des lauréat.e.s de concours issus des Master MEEF dorénavant tous placés à temps plein pour leur année de stage (qu'ils aient d'ailleurs été alternants ou non !!), des indemnités tuteurs réduites de 20% .. Sans compter l'impact de ces postes préemptés sur le mouvement de mutation des titulaires, qui ne manquera pas de se gripper encore davantage.

Audiences ministérielles, AG inter-INSPE, courriers aux parlementaires, aux fédérations de parents d'élèves, aux étudiant.e.s, grève le 11 mars ; le collectif FDE (formation des enseignants) de la FSU multiplie les actions et mobilisations pour contrer cette réforme néfaste. Nous sommes toutes et tous concerné.e.s !!



Aline DROUOT  
responsable formation Snés-FSU

## UN PLAN D'URGENCE POUR LES UNIVERSITÉS

Le SNESUP-FSU est attaché aux libertés académiques indispensables pour faire avancer les débats scientifiques suivant des démarches partagées, comme aux institutions garantissant ces libertés. Les attaques répétées de la ministre contre ces éléments sont inacceptables et dangereuses. Elles ont été le point de départ d'une tempête médiatique et d'une instrumentalisation de l'université qui portent atteinte à l'image de l'institution et à la réputation de nos collègues. Face aux menaces d'origines diverses dont aujourd'hui nombre d'entre eux/elles sont l'objet, le SNESUP-FSU réaffirme la nécessité de l'octroi à toutes les collègues qui le demanderaient du bénéfice de la protection fonctionnelle. Il est hors de question que l'autonomie des universités puisse justifier ici ou là une application optionnelle, asymétrique ou limitée de ce dispositif.

Les déclarations ministérielles dissimulent la réalité à laquelle collègues et étudiant.es doivent faire face depuis des mois dans des universités quasiment à l'arrêt. Le déni du MESRI face à la dégradation des formations en mode essentiellement numérique et au « décrochage » des étudiant.es n'est pas acceptable. Le SNESUP-FSU appelle les collègues à ne pas laisser la ministre déformer la réalité et à témoigner sur leurs conditions d'enseignement et de recherche depuis la fin du mois d'octobre et la surcharge de travail. Les amphithéâtres et salles de cours restent en grande partie vides, les cours se font en grande majorité à distance, les stages ont pour beaucoup été remplacés par des modalités alternatives. L'inégalité de traitement découlant du laisser-faire ministériel est criante... comment encore dans ces conditions continuer à affirmer que tout va bien ?



Le SNESUP-FSU continue d'exiger du gouvernement un plan d'urgence pour les universités afin de rendre possible dans le respect des consignes sanitaires le retour sur site pour l'intégralité des enseignements de toutes et tous les étudiant.es le plus rapidement possible, de préparer dès maintenant la rentrée 2021 totalement sur site, d'assurer la continuité de la recherche universitaire et, grâce à un plan pluri-annuel de recrutement, de compenser l'ensemble des postes non pourvus ces dernières années et les inégalités de moyens entre établissements.

Anne ROGER et Hervé GOLDFARB  
pour le SNESUP-FSU

## LES COLLÈGES ET LYCÉES DU RHÔNE N'ONT PAS LES MOYENS SUFFISANTS POUR LA RENTRÉE 2021 !



Lors des Comités Techniques Départementaux de fin janvier consacrés à la préparation de rentrée 2021, la dotation horaire globale (DHG) proposée a été rejetée 2 fois par l'ensemble des élus du personnel, ainsi que par les élus des parents d'élèves lors du CDEN. Le SNES-FSU 69 dénonce l'indigence des moyens affectés à la rentrée 2021 pour les collèges et lycées de notre département. Le rectorat ne tient aucun compte de l'augmentation démographique (par rapport au prévisionnel de la rentrée 2020 : + 1 308 élèves en collèges et + 621 élèves en lycées), ni des besoins d'un grand nombre d'établissements accueillant un public en difficulté (baisse de l'allocation progressive de moyens APM = marge horaire allouée aux établissements en difficulté pour compenser leurs difficultés sociales et territoriales).

Dans les collèges rhodaniens, malgré l'ouverture de 2 nouveaux collèges à St Priest et Lyon 7<sup>ème</sup>, le nombre d'heures-poste diminue alors que les Heures Supplémentaires Années (HSA) augmentent de 11 % en moyenne (+ 689 h) détériorant les conditions de travail des enseignants et les conditions d'étude des élèves. La baisse des dotations est globale (- 686 h) et touche en particulier les collèges labellisés REP et REP+ (l'APM diminue de 22 % globalement - 339 h).

Dans les lycées rhodaniens, les dotations sont également abondées majoritairement en HSA (+ 1 224 h), malgré l'ouverture d'un nouveau lycée à Lyon 7<sup>ème</sup>. L'APM baisse de 58% en moyenne (- 417 h). Les indemnités pour missions particulières (IMP), rémunérant toutes les missions liées à l'enseignement en dehors des obligations de service baissent de 86% en moyenne (- 713 IMP). Ces IMP seront désormais rémunérées en HSA à convertir à partir des DHG : cela ne peut conduire qu'à la disparition d'un certain nombre de missions anciennement rémunérées ou bien encore à une demande de l'institution pour qu'elles soient assurées gratuitement.



Soutenues par le SNES-FSU 69, les mobilisations s'initient dans les établissements (motions en CA, rejet des DHG, audiences, grèves et rassemblements, ...), des exemples ici : <https://lyon.snes.edu/spip.php?article4147>

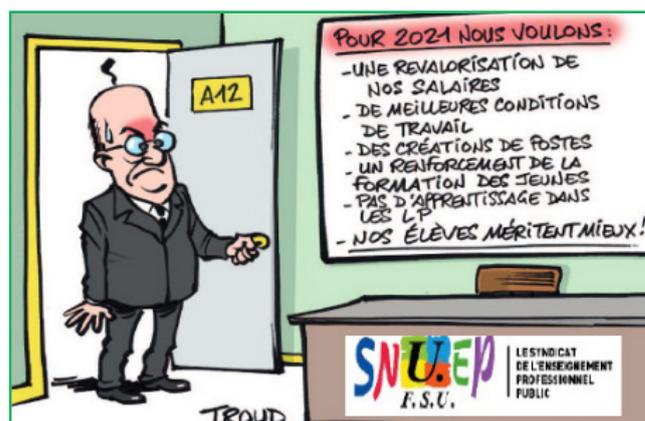
Nadège PAGLIAROLI  
Secrétaire départementale SNES-FSU Rhône

## ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : LE TOUR DE PASSE-PASSE DU RECTORAT !

Dans l'Enseignement Professionnel, plus d'élèves sont attendus dans les LP du Rhône (environ 330 élèves, chiffre de janvier) et on pouvait s'attendre à des moyens supplémentaires pour mieux accompagner les jeunes de la voie pro, soit disant deuxième priorité du ministre Blanquer, mais la politique gouvernementale n'est pas de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Les moyens « nouveaux » s'élèvent à environ 90 heures pour 36 établissements dans le Rhône : un vrai effort ministériel, n'est-ce pas !

Il suffit de modifier les indicateurs pour faire passer la pilule, mais surtout dans la plus grande discrétion, sans doute par pudeur. On augmente la taille des groupes et classes, parfois au mépris de la sécurité des élèves en atelier industriel. On modifie les critères de calcul de la dotation de l'APM (Allocation Progressive de Moyens pour les publics scolaires les plus en difficulté) et on baisse l'enveloppe d'heures distribuée (- 41%) : l'Inspection Académique supprime ainsi l'APM dans 4 LP du Rhône et enlève quelques heures dans les autres, la communication ne portant que sur l'unique LP nouvellement doté. On ne flèche plus les IMP (Indemnités pour Missions Particulières) dans les dotations.

Les moyens « nouveaux » se traduisent en réalité par une proportion plus grande d'heures supplémentaires (+ 522 HSA) qui devront être assurées par les personnels dont la charge de travail ne cesse de croître depuis la réforme de la voie pro : en plus des 20 heures de face à face pédagogique qui devient la norme du temps d'enseignement, les heures de concertation se multiplient pour travailler sur les co-interventions, les chefs d'oeuvre et l'accompagnement personnalisé.



La réforme se traduit aussi par la suppression de 16 postes de PLP en établissements : l'immense majorité concerne des postes d'enseignement professionnel dont 9 dans la seule discipline Gestion Administration. Cela peut s'interpréter comme un indicateur de la déprofessionnalisation des formations que dénonçait le SNUEP-FSU dès l'annonce des nouveaux horaires liés à la réforme de la voie pro.

François CLEMENT  
pour le SNUEP-FSU du Rhône

## LES MAUVAIS COMPTES DES GS DÉDOUBLÉES

La dotation pour le 1er degré public dans le Rhône pour la rentrée 2021 est censée amorcer le plan de rattrapage pour notre département que le SNUipp-FSU réclame depuis des années. Pour autant, nous ne pouvons nous satisfaire que d'une manière généralisée les dotations 1er degré se fassent au détriment de celles du second degré. La scolarité d'un élève doit être pensée dans sa totalité et il n'est pas acceptable de maintenir en collégé un E/D à près de 27 en ordinaire et près de 24 en EP.

Dans le détail de la répartition des postes, la création prévue de 50 postes de remplaçants est une bonne nouvelle même si ces créations ne permettront pas de revenir à l'état de la brigade avant les mesures ministérielles de dédoublement des GS/CP et CE1 en EP.



Ces priorités ministérielles n'ont pas permis de baisser les seuils de notre département de manière généralisée. Une baisse généralisée des seuils aurait permis d'éviter une bonne partie des 138 fermetures annoncées.



La mise en œuvre du dédoublement des GS en REP+ se fait dans bien des écoles au détriment des autres niveaux comme cela s'est fait depuis 3 ans en élémentaire. En effet, le seuil d'ouverture (29) est appliqué systématiquement pour les niveaux TPS/PS et MS, ce qui fait que bon nombre de classes passent de 24/25 de moyenne à 27/28 élèves. Ce tour de passe-passe permet à l'inspecteur d'académie de faire une opération blanche : la création d'un poste pour la GS dédoublee est compensée par une fermeture sur les autres niveaux.

C'est pour cette raison principalement que la FSU a voté contre la carte scolaire.

Nous regrettons enfin la suppression d'1/2 poste en établissement spécialisé alors même que le manque de places dans ce type d'établissement pour des élèves qui ne relèvent du circuit scolaire ordinaire se fait cruellement sentir.

**Yannick LE DU**  
pour le SNUipp-FSU69

## EPS : STOP AU MEPRIS !



Décidément, le MEN ne comprend ou ne connaît rien à l'EPS...

Depuis le 18 janvier, nous sommes interdits d'accès dans les équipements sportifs couverts. Résultats : tous les cours se déroulent en extérieur avec de nombreuses classes sur les mêmes installations extérieures... Pour la distanciation et la sécurité, c'est raté !

L'argument « oui mais c'est à l'extérieur » semble bien fragile quand on sait qu'un gymnase contient 10 000 m<sup>3</sup> : en travaillant en demi-effectif, les règles sanitaires sont bien mieux respectées !

Nous pourrions aussi demander aux élèves de garder leurs masques dans des activités peu intenses.

Mais NON, on nous dit : tous DEHORS !

Le SNEP-FSU demande clairement la réouverture des installations pour nos élèves qui méritent mieux que ce qu'on nous oblige à leur imposer !

Parlant des gymnases, piscines et salles spécialisées, nous ne pouvons que faire le constat du manque criant de ce type d'installations sur le département. De nouveaux établissements sortent de terre ou sont rénovés sans que ce problème soit pris en compte... Ce sont pourtant nos salles de cours !

Le Ministère est tellement sourd au terrain qu'il n'a même pas saisi l'opportunité de la crise sanitaire pour mettre en place un moratoire sur les nouveaux référentiels de certification en EPS pour les baccalauréats généraux, technologiques et les CAP. La profession est pourtant unanime : non seulement ces référentiels sont mauvais mais en plus ils sont inapplicables dans le contexte actuel.

Cela amène la profession à « jongler » avec des injonctions contradictoires. La solution est évidemment vite trouvée : on fait ce qu'on peut pour ne pas pénaliser les élèves. Inutile de préciser que le moratoire s'est alors installé tout seul, au moins en partie, à peu près partout.

Vous l'aurez compris, il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre...



**Pierre DELOLME**  
pour le SNEP-FSU

## ACTION SOCIALE POUR LES PERSONNELS GÉRÉS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

Comme agent de la Fonction Publique, deux types d'aides sont possibles : celles des Commissions d'Action Sociale de l'Éducation Nationale (les CDAS) et celles gérées par l'Action Sociale Inter-ministérielle (les SRIAS).

Depuis des années, le financement global de l'Action Sociale au ministère de l'Éducation Nationale stagne : il est très largement inférieur à la plupart des ministères et à celui des Comités d'Entreprises du privé. Le peu de moyens ministériels accordés à l'Action Sociale pénalise de nombreux collègues : les aides sont facultatives et certaines ne sont attribuées que dans la limite des crédits délégués. Elles sont parfois soumises au Quotient Familial et par conséquent de nombreux personnels ne peuvent les obtenir. A cause des délais administratifs de mise en paiement, ces aides ne répondent pas à des besoins en urgence.

**Quels bénéficiaires ?** Différentes catégories de personnels peuvent bénéficier des aides :

- les personnels de l'Éducation Nationale, stagiaires ou titulaires, en activité dans l'enseignement public ou privé,
- les agents non-titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée cumulée égale ou supérieure à six mois et rémunérés sur le budget de l'État,
- les AED et AESH rémunérés par les établissements mutualisateurs,
- quelques personnels affectés dans l'enseignement supérieur public,
- les personnels retraités.e.s de l'Éducation Nationale,
- les veuves et veufs d'agents décédés et leurs enfants orphelins à charge

**Quelles aides ?** Trois types d'aides existent :

- les PIM (Prestations Inter-Ministérielles) qui représentent 60% des aides, en particulier pour le Handicap
- les ASIA (Actions Sociales d'Initiative Académique)
- les prêts et secours urgents

Une convention existe entre le ministère de l'Éducation Nationale et la MGEN pour co-financer **des actions concertées pour les agents de l'Éducation nationale, adhérents ou non-adhérents à la MGEN** – actifs, retraités et ayants-droit : ils peuvent bénéficier d'une participation financière de la MGEN sous conditions dans le cadre de dispositifs de soutien aux personnes en situation de maladie, de handicap et de perte d'autonomie.



Toutes les aides sont consultables sur le site du rectorat ([www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)) avec les modalités et les contacts :

SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU RECTORAT, CLIQUER SUR L'ONGLET CI-DESSOUS POUR OBTENIR LA PAGE ACTION SOCIALE ET SERVICE SOCIAL	MAIS CONSULTER AUSSI L'ACTION SOCIALE INTER-MINISTÉRIELLE SUR LA MÊME PAGE :	
<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><b>CONTACT, INFOS, SERVICES</b></p> <div style="display: grid; grid-template-columns: repeat(3, 1fr); gap: 10px;"> <div style="text-align: center;"> Contact</div> <div style="text-align: center;"> Annuaire</div> <div style="text-align: center;"> Calendrier scolaire</div> <div style="text-align: center;"> Lettre de l'académie</div> <div style="text-align: center;"> BIR</div> <div style="text-align: center;"> BO</div> <div style="text-align: center;"> Action Sociale</div> <div style="text-align: center;"> Twitter</div> <div style="text-align: center;"> Vidéos</div> </div> </div>	<p>27 FICHES SONT CONSULTABLES, CLASSÉES PAR THÈMES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LE LOGEMENT</li> <li>• LES SÉJOURS ET VACANCES</li> <li>• LA FAMILLE</li> <li>• LA SANTÉ</li> <li>• LES PRÊTS ET SECOURS</li> </ul> <p>CHAQUE FICHE PRÉSENTE LES AIDES POTENTIELLES, LES PERSONNELS CONCERNÉS ET LES CONDITIONS DE RESSOURCES ÉVENTUELLES.</p>	<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><b>EN SAVOIR PLUS</b></p> <p style="text-align: center;">Charte académique action sociale</p> <p style="text-align: center;">➤ Charte académique action sociale</p> <hr/> <p style="text-align: center;">La section régionale interministérielle d'action sociale</p> <p style="text-align: center;">➤ L'action sociale interministérielle</p> </div>

## RETRAITÉ-E-S TOUJOURS ... ACTIFS.

Malgré la pandémie et les difficultés à tenir des réunions “en présentiel”, les retraité-e-s du Rhône restent mobilisé-e-s dans l’intersyndicale locale du groupe des 9 (CFE-CGC, CFTC, CGT ; FGR-FP, FO, FSU et Solidaires) avec aussi nos représentant-e-s au CDMCA (Comité Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l’Autonomie)

### La situation sanitaire est inquiétante dans notre département. Et pourtant !

A l’heure où il est crucial d’éviter toute contamination par le coronavirus en milieu hospitalier, on apprend que, depuis 1990, le nombre d’agent-e-s des HCL chargé-e-s du bio nettoyage à l’hôpital Edouard Herriot est passé de 150 à 30, les autres prestations ayant été privatisées et confiées à l’entreprise privée GSF, et les 30 qui restent devraient également passer chez le sous-traitant, d’où leur grève du 9 mars pour dénoncer la dégradation certaine de leurs conditions de travail et un risque sanitaire accru.

Le Vinatier a fermé 75 lits en 2020 alors que tout le monde s’accorde à dire que la crise sanitaire favorise les troubles psychiatriques.

**Certains discours voudraient casser la solidarité intergénérationnelle** en présentant les retraité-e-s comme des privilégié-e-s pour lesquels on sacrifierait les jeunes générations.

Un texte intersyndical national démonte ce discours délétère :

<https://retraites.blog.snes.edu/actions-actualites/adresse-aux-retraites-et-personnes-agees/>

### Vaccinations : notre situation n’échappe pas aux difficultés nationales.

Le département du Rhône a ouvert 19 centres de vaccination. Aujourd’hui, tous ces centres sont surchargés. Aucun n’est accessible pour une prise de rendez-vous. La ligne téléphonique dédiée diffuse un message renvoyant sur le site Internet. Sur ce site : aucune information n’est donnée sur le temps d’attente ; le message de chaque centre est le même : “En raison d’une forte demande, ce centre n’a plus de disponibilités : **X vaccinations vont avoir lieu dans les 28 prochains jours. Des nouveaux créneaux seront mis en ligne prochainement.**” ; l’expression “**les 28 prochains jours**” restant inchangée d’une semaine à l’autre...

- Parallèlement, sur les sites officiels, métropole, ARS, département, on se félicite des campagnes de vaccination...
- Le site de l’ARS (Agence Régionale de Santé) parle de “**report de vaccination**” pour les personnes ayant déjà rendez-vous, mais ne donne aucune indication pour les personnes qui n’ont pas encore obtenu de rendez-vous.
- Dans le même temps, les agents municipaux en poste au centre de vaccination de Gerland ont mis en avant leurs conditions de travail et leurs salaires qui, comme pour leurs collègues de la fonction publique hospitalière, dépassent rarement les 1300 euros mensuels.

The logo for FSU (Fédération Syndicale Unitaire) features the letters 'FSU' in a bold, black, sans-serif font. The letters are set against a background of colorful, overlapping rectangular blocks in shades of green, blue, and orange.The logo for the SFR (Section Fédérale des Retraités) consists of the letters 'SFR' in a bold, black, sans-serif font. Below the letters, the text 'Section Fédérale des Retraités' is written in a smaller, black, sans-serif font. The entire logo is set against a yellow background with a black border.

- Pour les personnes de plus de 75 ans, il n’est fait aucun cas de leurs conditions matérielles : très souvent, absence ou difficultés pour utiliser les moyens numériques, difficultés pour se déplacer physiquement dans les centres de vaccinations même si une participation financière est mise en place...

- L’ordonnance du 18 novembre 2020 entendait “redonner aux ARS les moyens d’exercer leurs mission et de renforcer leur capacité”. On peut se demander s’il ne s’agissait pas plutôt d’en faire de simples porte-parole des incohérences et des incapacités gouvernementales ?

**C’est dans cette optique que l’intersyndicale des retraité(e)s du Rhône (Groupe des 9) a écrit le 4 mars au directeur de l’ARS. Nous attendons sa réponse.**

### Les retraité-es seront dans l’action le mercredi 31 mars

C’est dans ce contexte que nationalement a été décidée la journée d’action du 31 mars :

- pour une valorisation des pensions,
- pour une politique de santé digne de ce nom pour nous et les générations futures,
- pour l’accès au vaccin s’il est souhaité,
- contre la discrimination des personnes âgées (l’âgisme).

En raison des conditions sanitaires, elle prendra dans le Rhône la forme d’un rassemblement dans la presqu’île **mercredi à 14 heures avec distribution de tracts stand et sono**

Maryannick CHALABI  
et Patricia DROUARD  
SFRD 69

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES : TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.ES POUR FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES UNE RÉALITÉ !

A Lyon, une première manifestation, à l'initiative du Collectif droits des femmes 69, s'est déroulée le dimanche 7 mars.

Un second rassemblement, à l'initiative du collectif « tous des lyonnaises » de la CGT69, a eu lieu le lundi 8 mars. La FSU69 s'est bien sûr associée à ces deux actions.



La crise sanitaire comporte de nombreux dangers pour les droits des femmes avec une augmentation des violences sexistes et sexuelles, des charges domestiques et familiales, de la précarité, mais aussi avec un droit à l'avortement fragilisé et des politiques publiques qui ont complètement mis de côté les questions d'égalité professionnelle. Pendant cette crise, l'utilité sociale de nombreuses professions à prédominance féminine a été mise en lumière et l'urgence de leur revalorisation est encore plus criante !

Dans la Fonction publique, les inégalités salariales sont de 19 %. Les femmes touchent en moyenne 30 % de primes en moins. 82 % des temps partiels et 96 % des congés parentaux concernent les femmes. Les femmes sont plus touchées par la précarité : 67 % des contractuel. les sont des femmes et 10 % des postes les moins rémunérés concernent à 70 % les femmes.

La lutte contre la précarité et le développement de l'emploi public pérenne sont des enjeux fondamentaux pour l'égalité. Plafond de verre, « soupçon de maternité », stéréotypes sexistes, violence et harcèlement

sexuel au travail pèsent également fortement sur les carrières des femmes. Ces écarts sont encore plus creusés au moment de la retraite.

Derrière les discours, qui ont certes bien changé, les inégalités de traitement femmes hommes restent très présentes. La question du droit des femmes doit être un combat permanent et non une lutte d'un jour !

*fsU*  
**Rhône**

Trimestriel de la Section du Rhône de la FSU  
Bourse du Travail Place Guichard 69 003 Lyon  
Tél : 04 78 60 04 80  
Prix du N° : 0,80 € Abonnement : 3 €  
Directeur de la Publication P. DROUARD  
Imprimé par nos soins



### CALENDRIER DES CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX

Le congrès de la FSU 69 qui devait se dérouler en janvier dernier est repoussé à septembre. Il sera consacré principalement au rapport d'activité de la section.

Le congrès préparatoire au congrès national de Metz se déroulera quant à lui sur deux jours en décembre ou janvier.

### Le secrétariat départemental

Rindala Bonvalet-Younès  
François Clément  
Nadège Pagliaroli  
Yannick Le Du  
Laure Tomczyk  
Elsa Guillaume

FSU Rhône  
Bourse du Travail  
Place Guichard  
69003 - LYON  
tél : 04 78 60 04 80  
mail : fsu69@fsu.fr

Toutes les infos sur  
[www.fsu69.fr](http://www.fsu69.fr)